Marine nationale



Service de soutien de la Flotte

DSSF Brest

**DOSSIER : N° 36731**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

|  |  |
| --- | --- |
| MINISTERE DES ARMEES/MARINE NATIONALE  **DIRECTION DU SERVICE DE SOUTIEN DE LA FLOTTE DE BREST**  Adresse : BCRM Brest - DSSF Brest – Sous-Direction Finances Contrats  DEPARTEMENT D’ACHAT RECHANGES  CC 45 – 29240 BREST cedex 9 | |
| Téléphone | 02.98.14.06.86 |
| Courrier électronique : | dssf-brest.contact-demarche.fct@def.gouv.fr |

Objet de la consultation

Approvisionnement d'huile de lubrification végétale au profit de la Marine nationale.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

**Le** **17/06/2025**

**avant 16 heures (horodatage PLACE)**

**Toute offre parvenant après ces date et heure limites est refusée**

**S O M M A I R E**

[1. oBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION 3](#_Toc92880850)

[2. condition de la consultation 3](#_Toc92880851)

[3. presentation et envoi des PLIS 4](#_Toc92880852)

[3.1. Présentation des plis 4](#_Toc92880853)

[3.2. Condition d’envoi des plis 5](#_Toc92880854)

[3.3. Date de remise des offres 6](#_Toc92880855)

[4. jugement des CANDIDATURES ET DES OFFRES 6](#_Toc92880856)

[4.1. Jugement des candidatures 6](#_Toc92880857)

[4.2. Critères de classement des offres et attribution du marché 6](#_Toc92880858)

[5. contenu du dossier de la consultation 9](#_Toc92880859)

# oBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

**La présente consultation** est lancée sous forme d’un marché à procédure adaptée (MAPA) passé en application des articles L2320-1 2°, L2323-1, R2323-1.1° et R2323-4 du code de la commande publique (CCP).

**La présente consultation n’est pas ouverte aux entreprises des pays hors union européenne.**

**Elle a pour objet** l'approvisionnement d'huile de lubrification végétale au profit de la Marine nationale, selon les conditions définies la Spécification Générale d’Approvisionnement (SGA SDLOG/260/O).

Les besoins sont définis par référence à un **N**uméro de **N**omenclature **O**TAN (NNO) auquel peuvent être associées une ou plusieurs références industrielles regroupées au sein des bases de données SACRAL N-CORE NG. Les NNO priment sur leur libellé.

En cas d’indisponibilité des services SACRAL N-CORE NG, les fiches descriptives correspondant aux références demandées sont jointes au présent dossier de consultation.

La consultation concerne un **marché de fournitures.**

Le marché à procédure adaptée est **ordinaire.**

Le marché à procédure adaptée est constitué **d’un lot unique.**

**Les variantes** ne sont pas autorisées.

Le lieu de livraison est la Salle de réception du Service Logistique de la Marine (SLM) pour les rechanges navals (ex SERMACOM) à Brest.

# condition de la consultation

Cette consultation fait l’objet d’une publicité sur internet par le portail de la PLate-forme des AChats de l’Etat (PLACE) depuis [www.marchés-publics.gouv.fr](http://www.marchés-publics.gouv.fr) ou via le portail [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr) pour la remise des offres.

**Le délai de validité des offres** est fixé à six (6) mois à compter de la date limite de remise des offres. DSSF Brest peut demander au soumissionnaire de prolonger ce délai de validité. Dans le cas où il n’est pas donné suite à cette consultation, le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation.

Il n’est pas exigé de cautionnement et **les modalités de financement et de paiement** sont précisées au MAPA.

**L’offre est établie aux conditions économiques** du mois de remise des offres figurant en page de garde du présent règlement de la consultation.

Le prix est établi **franco de port et d’emballage.** Les modalités éventuelles de variation de prix sont définies au MAPA.

Les éventuelles **demandes de renseignements complémentaires** sont demandées via la PLate-forme des AChats de l’Etat (PLACE) au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

# presentation et envoi des PLIS

Les plis sont rédigés en langue française.

La proposition comprend obligatoirement :

### Présentation des plis

L’offre doit comprendre les documents suivants :

**3.1.1** **Candidature :**

**Le candidat produit :**

* **Un[[1]](#footnote-1) DC1** et un **DC2** ou équivalent pour justifier de la capacité juridique, économique et financière, technique et professionnelle (*les références doivent être complétées en indiquant la nature des matériels et leur montant ; trois références suffisent),* ou une lettre de candidature avec informations équivalentes et une déclaration sur l’honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2341-1, L2341-2, L2341-3 et L2341-5 du CCP.

Dans le cas où, pour justifier de ses références professionnelles et ses capacités techniques, le candidat demande que soient prises en compte les références professionnelles et les capacités techniques d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produira les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés ci-dessus. En outre, le candidat apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché, par un engagement écrit des opérateurs économiques ou tout autre document équivalent.

* Une attestation fiscale et un certificat social délivré par l’URSSAF, justifiant de la régularité fiscale et sociale ou un certificat établi par les administrations et organismes du pays d’origine.

**3.1.2** **Une offre** complétée et signée par une personne habilitée à engager le soumissionnaire, constituée des pièces figurant dans le tableau ci-après.

|  |
| --- |
| DOCUMENTS A FOURNIR |
|
| * le marché comprenant l’engagement du soumissionnaire, les clauses administratives, complété des indications du ressort du soumissionnaire. |
| * l’annexe financière à l’acte d’engagement. Cette annexe financière est saisie informatiquement sous un format Excel. |
| * un relevé d’identité bancaire ou postal. |
| * La SGA référence SDLOG/260/O. |
| * une attestation confirmant l’absence de toutes sources radioactives dans les matériels fournis et utilisés (cf. dispositions ci-après). |
| * Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société |

Le soumissionnaire met en évidence ses éventuelles remarques concernant le projet de marché et la spécification technique de besoin dans une annexe particulière insérée avec la proposition.

Dispositions relatives aux radionucléides

En application du code de la santé publique L.1333-1 et 2 et R.1333-1, l’adjonction de sources radioactives scellées ou non scellées dans des biens de consommation est strictement interdit quel que soit le niveau d’activité de ces sources, sauf à justifier de dérogation.

Le soumissionnaire du marché doit fournir avec son offre une attestation confirmant l’absence de toutes sources radioactives dans les matériels fournis et utilisés au titre des prestations et fournitures qu’il prévoit pour répondre au présent projet de marché.

Dans le cas d’un recours à des sources radioactives, le titulaire se conforme aux dispositions du CCTP ou SGA relatives aux radionucléides, et fournit dès le stade de l’offre les autorisations et autres éventuels documents demandés.

### Condition d’envoi des plis

**L’envoi des plis par télécopie, par courriel et par voie postale est interdit.**

**L’administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation (remise des candidatures et des offres).**

**1) Modalités de téléchargement**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargé sur la PLate-forme des AChats de l’Etat (PLACE) accessible depuis **www.marches-publics.gouv.fr** ou via le portail **www.achats.defense.gouv.fr**. Ceci peut s’effectuer soit en s’identifiant, de façon à être informé en cas de modification du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), soit en téléchargement anonyme.

L’adresse courriel indiquée dans le formulaire relatif à l’opérateur économique remis par la PLACE est à utiliser comme seule voie d’information des candidats notamment sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement. La responsabilité du Pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s’il n’a pas consulté ses messages en temps utile.

**2) Transmission des dossiers**

Les opérateurs économiques transmettent leurs plis par voie électronique et doivent préalablement s’identifier (ce qui nécessite d’être inscrit au préalable sur la PLate-forme des AChats de l’Etat (PLACE) [**www.marches-publics.gouv.fr**](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou via le portail [**www.achats.defense.gouv.fr**](http://www.achats.defense.gouv.fr)**.**

**Nota 1** : Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique doit vérifier que l'adresse des échanges avec la PLate-forme des AChats de l’Etat (PLACE) 'nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

**Nota 2 :** Lorsque l’opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt n’est pas admis. Il en est de même pour une réponse incomplète.

**3) Signature des dossiers**

La signature numérique n’est plus requise au stade des candidatures ni des offres.

Seule l’offre finale en phase d’attribution doit être signée numériquement par l’attributaire. Cependant, le soumissionnaire (personne ayant le pouvoir à engager la société) est invité à dater et signer le MAPA valant acte d’engagement dans le cas où le pouvoir adjudicateur n’engage pas de négociation.

Les dispositions suivantes en matière de signature doivent être respectées :

* d’autre part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions de l’article 2 de l’arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique

[**https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/22/ECOM180224A/jo/texte**](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/22/ECOM180224A/jo/texte)

* d’autre part, ce document doit être signé séparément du reste de l’offre. Le soumissionnaire peut joindre également d’autres documents par voie compressée.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique sur la Plate-forme de Achats de l’Etat (PLACE) via l’outil de signature accessible de PLACE, soit via celui qui apparaît au moment de la constitution de la réponse. Il n’est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le candidat n’utilise pas l’outil de signature de PLACE, il doit fournir la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l’arrêté du 22 mars 2019 mentionné supra.

Les formats utilisés pour la transmission électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible : version 2010 ou postérieur pour Word, Excel, PowerPoint, PDF/A1b, JPG, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

En cas de difficultés sur PLACE, une assistance est mise à la disposition de l’opérateur économique par un système d’aide en ligne par lequel il doit être impérativement passé.

Sur PLACE, dans la rubrique « aide » un guide utilisateur entreprise est disponible et répond aux interrogations des opérateurs.

### Date de remise des offres

La date et l’heure limites de réception des offres sont fixées en première page du présent règlement de la consultation ou dans les lettres de demande d’offres au cours de la négociation.

Toute offre reçue après les dates et heure limite n’est pas ouverte sur la Plate-forme des Achats de l’Etat (PLACE) et le soumissionnaire est écarté, l’horodatage PLACE faisant foi.

# jugement des CANDIDATURES ET DES OFFRES

### Jugement des candidatures

Le jugement des candidatures est effectué en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

### Critères de classement des offres et attribution du marché

Le marché est attribué dans les conditions prévues aux articles R2352-4 et R2352-5 du CCP et au regard des critères pondérés suivants :

* Prix : 60 %
* Délai de livraison : 40 %

En application de l’article R2323-4 du CCP, le pouvoir adjudicateur négociera les offres des soumissionnaires mais se réserve le droit d’attribuer le marché à procédure adaptée sur la base des offres initiales.

**Les précisions suivantes sont apportées aux soumissionnaires :**

Prix :

Pour le calcul de la note pour le critère « Prix », le service prend en compte les montants en € HT.

En cas d’absence de prix par l’ensemble des soumissionnaires sur un poste, celui-ci est supprimé.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit :

- **de ne pas noter les postes pour lesquels les prix sont jugés bas et pour lesquels le soumissionnaire n’a pas apporté de preuves tangibles justifiant de la compétitivité des prix dans le cadre des négociations (lettre de recadrage).** Dans ce cas, le service considérera le poste non chiffré par le soumissionnaire.

**- de ne pas noter les postes pour lesquels les délais sont jugés bas et pour lesquels le soumissionnaire n’a pas apporté de preuves tangibles justifiant de la compétitivité des délais dans le cadre des négociations (lettre de recadrage).** Dans ce cas, le service considérera le poste non chiffré par le soumissionnaire.

- **de ne pas noter une référence** SACRAL N-CORE NG **non validée** par suite d’anomalie constatée par le service ou le rejet d’une équivalence, après demande de précisions éventuelle vers le soumissionnaire dans le cadre des négociations (lettre de recadrage).

Quantités :

Des quantités minimums de commande proposées par le fournisseur peuvent être acceptées au cas par cas. Pour chaque poste, si elles sont acceptées, ces quantités minimums sont prises en compte dans le jugement des offres dès lors qu’elles sont supérieures aux quantités indiquées à l’annexe financière.

Dans la notation, le PU/HT est multiplié par la quantité minimum proposée par le soumissionnaire.

Il n’est pas accepté de quantités inférieures à celles demandées sous peine de se voir attribuer une note de 0 sur les critères « prix » et « délai ». Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter une dérogation à cette exigence si aucun soumissionnaire n’est en mesure de répondre à la totalité des quantités demandées.

Délai :

Le soumissionnaire doit s’engager sur un délai de livraison exprimé en jours calendaires.

Les mentions de type "en stock" ou "disponible" entraînent la non cotation (note 0 aux critères « prix » et « délai »).

Equivalences :

**Les rechanges non référencés dans SACRAL N-CORE NG** sont considérés comme des équivalences lorsqu’il n’y a pas d’obsolescence. Les équivalences sont autorisées.

Les évolutions de référence de la base SACRAL N-CORE NG sont acceptées.

Un rechange proposé en remplacement suite à une obsolescence ne peut être validé que si l’article d’origine ou un équivalent approuvé est obsolète. **L’attestation d’obsolescence du fabricant doit être fournie**. Cette disposition se justifie du fait des modifications nécessaires, des coûts et de la gestion des stocks que cela implique.

Pour apprécier les différents cas de qualification de la référence, les soumissionnaires sont invités :

* à consulter la SGA dans le chapitre "TERMINOLOGIE".
* **à renseigner obligatoirement un des cas figurant à l’annexe financière sous peine de rejet éventuel de ce poste.**

Pour toutes les références non connues dans SACRAL N-CORE NG, les soumissionnaires doivent fournir la liste exhaustive des spécifications modifiées et les documents nécessaires à l’appréciation et à la justification de leur conformité aux exigences minimales.

**A cet effet, il est demandé des justificatifs produits par le fabricant sous son propre timbre et non celui du revendeur** pour les trois (3) cas mentionnés dans l’annexe financière.

**IMPORTANT :**

**Sans les justificatifs demandés, les services techniques ne peuvent en aucun cas étudier et valider les propositions faites, ce qui conduit le pouvoir adjudicateur à sanctionner le poste.**

**Nota**: **Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas classer les offres ne répondant pas à 100% des postes lorsque les rechanges manquants sont jugés indispensables à la satisfaction des besoins de la Marine Nationale.**

**4.2.1. Evaluation du critère prix (NP)**

Les prix unitaires retenus sont ceux en HT. Ils sont appliqués aux quantités prévues dans l’annexe financière, ou le cas échéant, aux quantités minimales proposées par le soumissionnaire.

L’analyse est menée poste par poste tout en considérant la globalité de l’offre. La note globale est pondérée par le coefficient mentionné ci-dessus.

Pour chaque poste, sont sanctionnés :

|  |  |
| --- | --- |
| **Offre** | **Note prix** |
| Délai de livraison non indiqué, ou mention « en stock » ou « disponible » | 0 |
| Quantité inférieure à la demande | 0 |
| Equivalence ou remplaçant proposé mais non retenu | 0 |
| Prix du poste non chiffré | 0 |
| Fiche technique ou justificatifs de l’équivalence non produits | 0 |
| Quantité minimum de commande proposée par le soumissionnaire et refusée | 0 |

**4.2.2. Calcul de la** **note prix globale (NPG)**:

La note maximale de 20 est attribuée à l’offre qui obtient la note NP la plus élevée. Les autres notes sont calculées au prorata selon la formule suivante :

NPG = [NP du soumissionnaire considéré / NP du soumissionnaire la plus élevée]\*20

**4.2.3. Evaluation du critère délai (ND)**

L’analyse est menée poste par poste. La note globale est pondérée par le coefficient mentionné ci-dessus.

Pour chaque poste, sont sanctionnés :

|  |  |
| --- | --- |
| **Offre** | **Note Délai** |
| Délai de livraison non indiqué, ou mention « en stock » ou « disponible » | 0 |
| Quantité inférieure à la demande | 0 |
| Equivalence ou remplaçant proposé mais non retenu | 0 |
| Quantité minimum de commande proposée par le soumissionnaire et refusée | 0 |

**4.2.4. Note finale = (0,90 x NPG) + (0,10 x ND).**

Le soumissionnaire retenu est celui qui obtient la note la plus élevée. En cas d’égalité, il est pris en compte, pour l’attribution, l’offre du soumissionnaire qui répond au taux de satisfaction le plus élevé. Si l’égalité persiste, il est choisi le soumissionnaire qui présente le plus grand nombre de postes mieux-disants.

# contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation, outre ce règlement, comprend :

* Le marché comprenant l’engagement du soumissionnaire, les clauses administratives et l’annexe financière,
* La spécification générale d’approvisionnement (SGA).

1. Les imprimés sont à se procurer sur Internet à l’adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> [↑](#footnote-ref-1)